**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 29 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 29 janvier, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de NONARDS.

Date de convocation du conseil municipal : 20 janvier 2022

**Etaient présents** : Mme BARRIERE Michelle, Mme FAVAREL Marie, MME MAZEYRIE Bérangère, Mme GRANVAL Pierrette, Mr BOISSARIE Laurent, Mr CAUVIN Jean-Jacques, Mr ROCHE Daniel, Mr VANTALON Marc.

est nommé secrétaire de séance : Madame GRANVAL Pierrette

🙞🙞🙞🙞🙞🙞

Ouverture de la Séance à 20 h 40.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 26 novembre 2021.

**Délibération n° 2022-01 / Protocole d’accord à l’accès à VIGIFONCIER**

Mr le Maire donne expose le protocole portant sur l’accès et l’utilisation de l’outil internet VIGIFONCIER, suite à la convention cadre préalablement établie entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Corrèze, signée le 14/08/2020.

Cet outil permet d’accéder aux informations de veille foncière sur notre commune : notifications des projets de vente de biens, de connaitre leur nature et de visualiser les parcelles sur une carte.

**Délibération n° 2022-02 / Vente d’un bien de section au lieu-dit Lestrade après consultation des électeurs**

Suite à la délibération n° 2021-23 du 29/10/2021 portant sur la procédure de cession de biens de section,

Suite au vote de la majorité des électeurs de la section de Lestrade le 16 janvier 2022, favorables à la vente de la parcelle A 1151, suite à la demande d’achat de Monsieur BOUTANG Christophe et Madame MENANTEAU Catherine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, conclu que la vente de la parcelle A 1151 au prix de 3 €uros le m2 peut s’effectuer et autorise le maire à signer les documents relatifs à la vente.

**Délibération n° 2022-03 / Demande de subvention et plan de financement pour le jardin du souvenir et l’installation d’un ossuaire au cimetière de Nonards**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les devis le jardin du souvenir :

* Les devis des Etablissements CLARE Stèle et banc + ossuaire pour…………… 3 166.66 H.T

Le financement de ces équipements pourrait être assuré de la manière suivante :

DETR de 25 %…………………………………………………………………………….. 791.66 €

Conseil Départemental de 25 %............................................................................... 791.66 €

FCTVA (base TTC x 16.404 %)…………………………………………………………. 623.35 €

Autofinancement ……………………………………………………………………… 1 593.33 €

**Montant Total T.T.C**…………………………………………………………………... **3 800.00** **€**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :**

⮱ Accepte les devis des Ets CLARE dont le montant s’élève à 3 800.00 € TTC,

⮱ Sollicite auprès de l’Etat l’attribution d’une subvention d’un montant de 791.66 **€,**

⮱ Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 791.66 **€,**

⮱ Donne délégation de pouvoirs au Maire pour signer tous documents et faire toutes démarches utiles en vue de la réalisation du jardin et de l’ossuaire.

**Délibération n° 2022-04 / Demande de subvention pour une étude diagnostique de l’Eglise St Martin**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis pour une étude préalable à des travaux de restauration de l’église du Bourg :

* Le devis de La Gare-Architectes………………………............................................... 18 641.10 € H.T

Le financement de ces équipements pourrait être assuré de la manière suivante :

DRAC de 30 %…………………………………………………………………………….. 5 592.00 €

Conseil Départemental de 25 %............................................................................... 4 660.00 €

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine de 25 %........................................................ 4 660.00 €

FCTVA (base TTC x 16.404 %)………………………………………………………… 3 699.46 €

Autofinancement …………………………………………………………………………. 3 757.86 €

**Montant Total T.T.C**…………………………………………………………………… **22 369.32** **€**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :**

⮱ Accepte le devis de l’entreprise la Gare Architectes dont le montant s’élève à **22 369.32 € T.T.C,**

⮱ Sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l’attribution d’une subvention d’un montant de **5 592.00 €,**

⮱ Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de **4 660 €,**

⮱ Sollicite auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine une subvention de **4 660 €,**

⮱ Donne délégation de pouvoirs au Maire pour signer tous documents et faire toutes démarches utiles en vue de l’étude préalable à la restauration de l’Eglise.

**Délibération n° 2022-05 / Modification du tarif de cantine scolaire de Nonards**

Vu la convention d’hébergement du Collège Jacqueline SOULANGE de Beaulieu du 25/10/2021, augmentant de +0.20 € le prix d’un repas en liaison chaude.

Le Conseil Municipal décide à compter du 1er février 2022 de répercuter cette hausse sur le tarif de cantine payés par les parents d’élèves.

Le prix du repas passera de 3.51 € à 3.71 €.

**Toutes les délibérations sont votées à l’unanimité des membres présents**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Point voirie**

Mise en place de garde-corps sur le pont de la Ménoire en direction de La Garnie

Voirie non communautaire : Route de la Reymondie - Coût estimé à 3 422 €

En attente d’estimation :

Bas de Lestrade

Bas de la route de La Gorse

Chemin de Salabert

Chemin du Pradel

Chemin de la Croix

Maison Rodrigues

**Les réparations du tracteur** sont en attentes.

Vendredi 4/02/2022 : Réunion du PLUI

Clôture de la séance à 21 heures 45.

Secrétaire de séance, Le Maire,

Pierrette GRANVAL Daniel ROCHE